

Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

Le projet avance avec l'ouverture, en décembre, de l'enquête publique

Le projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude se concrétise chaque semaine un peu plus. La Région et ses partenaires s'apprentent à lancer l'enquête publique préalable à la création de ce 3^e PNR en Bretagne, après celui d'Armorique et du Golfe du Morbihan. Cette consultation se déroulera en décembre, dans huit lieux d'un périmètre qui compte 74 communes. Cette étape importante permettra aux habitants de consulter l'ensemble de la charte du parc, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et d'apporter leur avis sur le projet. À quelques semaines de son ouverture, Stéphane Perrin, Vice-président de la Région et Président du Syndicat mixte de préfiguration du PNR, et Didier Lechien, Maire de Dinan et Président de l'association Cœur Émeraude, ont fait le point ce lundi sur le projet et sur son calendrier.

La vocation première d'un Parc Naturel Régional est de **préserv**er des **patrimoines naturels et culturels** ainsi que des **paysages** qui constituent des atouts pour le **développement durable** du territoire.

Une charte fixe ses priorités. **Valorisation de l'identité terre-mer**, **engagements sur la biodiversité et les ressources**, **l'économie** ou **le tourisme**, selon les compétences de chacun, sont celles du projet de Parc de la Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude.

Créé fin 2021, le syndicat mixte de préfiguration du projet de PNR Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude a consacré le premier semestre 2022 à la finalisation de cette démarche. Au terme d'un travail de concertation intense organisé autour de séminaires thématiques et de nombreuses rencontres, le projet de charte du parc a été validée par le Comité syndical, le 6 juillet dernier.

Ce projet de charte du futur PNR a par ailleurs été approuvé par les élus de la Région lors de la session plénière des 13 et 14 octobre derniers.

Un **périmètre d'étude du PNR a été arrêté**. Ce triangle s'étend sur une **superficie de 100 000 ha** et englobe **4 intercommunalités**, entre la pointe du Grouin et le Cap Fréhel, au nord, et les bords de Rance, entre la mer et le lac de Rophémel, au sud.

Une création attendue pour fin 2023-début 2024

Ces derniers mois de l'année 2022 sont désormais dédiés à la consultation de l'Autorité Environnementale et à l'enquête publique qui se déroulera en décembre. Pendant un mois, les habitants pourront ainsi donner leur avis et faire évoluer le projet de charte.

Aux côtés du syndicat mixte, **COEUR Émeraude poursuit la mobilisation de la société civile et les actions** de préfiguration du parc.

Au printemps 2023, les communes et intercommunalités auront quatre mois pour décider d'adhérer au parc. Ensuite, **ce sera au tour de la Région Bretagne de se prononcer à l'automne**, avant que les instances nationales ne donnent leur avis final.

La création du parc est donc attendue pour fin 2023-début 2024. Le Premier Ministre décrètera alors son **classement pour une durée de 15 ans**.

■■■ Objectif PARC

2020	2021	2022	2023	2024
Consultation sur Syndicat Arrêté de création du Syndicat	Installation Syndicat de préfiguration	Validation par Syndicat mixte et dépôt Projet de Charte à Région	Autorité Environnementale Enquête Publique	Consultation collectivités Vote Région Avis Final Ministériel Création PNR

Contacts presse

Région Bretagne - 02 99 27 13 54 / presse@bretagne.bzh

COEUR Émeraude - 02 96 82 31 78 / contact@coeuremaude.org